

I. PASSATION ET SUIVI DES MARCHÉS

1.1 - PROCÉDURES DE PASSATION

1.1.1 – prestations intellectuelles :

- Marché de maîtrise d'œuvre

Procédure : concours restreint (art 70 et 74 CMP).

L'avis d'appel publics à concurrence a été adressé le 31/10/2012 au BOAMP, JOUE et sur la plateforme de dématérialisation de la SEGARD.

La date limite de réception des candidatures était le **lundi 3 décembre 2012** à 12h00.

Soixante-dix (70) plis dont 1 dématérialisé sont arrivés dans les délais. 2 plis sont arrivés hors délai.

Ouverture des dossiers de candidature et analyse administrative

La SEGARD procède à l'ouverture des plis et analyse administrative des pièces contenues dans les candidatures, la SEGARD élabore des documents de synthèse à présenter lors du prochain Jury.

Jury du 17/12/2012 à 14h00 : Choix de 3 candidats admis à concourir

Le Jury procède à l'examen des candidatures. Les 2 plis arrivés hors délai n'ont pas été ouverts et sont rejetés.

Onze (11) candidatures parvenues dans les délais ont été déclarées non conformes dans leur présentation.

Concernant les 59 candidatures restantes, il est procédé à la projection de leurs références. Le Jury s'exprime par vote sur chacune des équipes restantes. À l'issue, les candidatures ayant obtenu au moins 4 voix sont conservées pour second tour de vote.

Dossier N° 25

À l'issue du second tour de vote, le Jury propose de retenir les 3 premiers :

- 1^{er} : Pli 65 : Groupement QUAILLEMONDE ARCHITECTES (mandataire) avec 9 voix ;
- 2^{ème} : Pli 50 : Groupement PERMIS D'ARCHITECTURE (mandataire) avec 7 voix ;
- 3^{ème} : Pli 40 : Groupement ANDRE BERARDI (mandataire) avec 5 voix.

Les 59 candidatures sont classées en fonction des votes du Jury.

Par délibération en date du 24 janvier 2013, les 3 candidats admis à concourir sont les suivants :

- Groupement QUAILLEMONDE Architectes (mandataire) ;
- Groupement PERMIS D'ARCHITECTURE (mandataire) ;
- Groupement André BERARDI (mandataire).

Les courriels d'informations aux candidats non retenus ont été adressés en date du 26 février 2013. La procédure de concours a été interrompue à ce stade. En effet, l'Etat, qui subventionne le projet, a décidé de reporter les financements. La Maîtrise d'ouvrage a donc décidé de suspendre l'opération et de n'engager aucun frais avant d'avoir la lisibilité nécessaire sur l'aspect financier de celle-ci.

Après réponse favorable de l'Etat début 2015, l'hypothèque financière étant levée, le concours de Maîtrise d'œuvre a repris son cours et le dossier de consultation des concepteurs a été mis à disposition des candidats admis à concourir sur la plateforme de dématérialisation en date du **09 février 2015**.

La date limite de remise des esquisses est fixée au **14 avril 2015 à 12h00**.

Le jury propose d'allouer une prime de 13 500,00 € H.T à chacun des trois candidats pour la réalisation de leur prestation (conformément à l'avis d'appel public à concurrence).

L'anonymat est levé.

ÉQUIPE	NOM
BLANC	Groupement PERMIS D'ARCHITECTURE (mandataire)
ROUGE	Groupement ANDRÉ BÉRARDI (mandataire)
BLEU	Groupement QUAILLEMONDE Architectes (mandataire)

Le procès-verbal du 5 mai 2015 et L'arrêté n° 2015.031 en date du 18 mai 2015 relatant l'examen des projets et proposant, par avis motivé, le classement des 3 équipes.

Au regard de la motivation du Jury qui s'est tenu le 5 mai 2015, le pouvoir adjudicateur a décidé de négocier avec les 3 groupements de maîtrise d'œuvre.

Les négociations ont été engagées avec les lauréats du concours de concepteurs.

À l'issue des négociations, le Conseil Municipal du 17 septembre 2015 (délibération n°2015-09-097) a attribué le marché de maîtrise d'œuvre au groupement :

- **ANDRÉ BÉRARDI** (mandataire) pour un montant de **332 952,79 € HT** représentant un pourcentage de 11,39 % sur la base d'un montant estimé de travaux de 2 922 650 € HT.

Le marché a été notifié à ce cabinet le 26 octobre 2015.

- Marché d'études géotechniques :

Une consultation en procédure adaptée a été engagée (art 28 CMP).

Les prestations comportent une tranche ferme (Missions G0 + G11) et 2 tranches conditionnelles (tranche conditionnelle 1 : mission G12 et tranche conditionnelle 2 : mission G4).

Une publicité a été mise en ligne sur la plateforme de dématérialisation de la SEGARD ainsi que sur marchés online le **04/01/2013**.

La date limite de réception des offres a été fixée au **mercredi 23 janvier 2013** à 12h00.

Sept (7) offres sont parvenues conformes et dans les délais.

L'analyse des offres a été effectuée par la SEGARD. À la suite de cette analyse, Monsieur le maire, en qualité du représentant du pouvoir adjudicateur a décidé d'attribuer le marché à **ALPHASOL** pour un montant de **5 750,00 € HT** (Tranche ferme G11 : 1 950,00€ HT, tranche conditionnelle 1 – G12 : 2 300,00€ HT , tranche conditionnelle 2 – G4 : 1 500,00€ HT).

▪ Marché de géomètre

Une consultation en procédure adaptée a été engagée (art 28 CMP) afin de réaliser un relevé topographique du terrain.

Une publicité a été mise en ligne sur la plateforme de dématérialisation de la SEGARD ainsi que sur marchés online le **04/01/2013**.
La date limite de réception des offres a été fixée au **mercredi 23 janvier 2013** à 12h00.

Seize (16) offres sont parvenues conformes et dans les délais.

L'analyse des offres a été effectuée par la SEGARD. A la suite de cette analyse, Monsieur le maire, en qualité du représentant du pouvoir adjudicateur a décidé d'attribuer le marché à **FIT CONSEIL** pour un montant de **780,00 € HT**.

▪ Marché d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage Développement Durable :

Une consultation en procédure adaptée a été engagée (art 28 CMP) afin de respecter les exigences de développement durable.

Une publicité a été mise en ligne sur la plateforme de dématérialisation de la SEGARD ainsi que sur marchés online le **11/03/2015**.
La date limite de réception des offres a été fixée au **vendredi 27 mars 2015** à 12H00.

Le dossier a fait l'objet de 22 retraits sur la plateforme de la SEGARD.

Sept (7) offres sont parvenues conformes et dans les délais.

L'analyse des offres a été effectuée par la SEGARD. À la suite de cette analyse, Monsieur le maire, en qualité du représentant du pouvoir adjudicateur a décidé d'attribuer le marché à **QCS SERVICES** qui présente l'offre la plus avantageuse pour un montant de **17 650,00 € HT**.

▪ Marché de Contrôle technique et de Coordination SPS :

Une consultation en procédure adaptée a été engagée (art 28 CMP) pour les lots suivants :

Lot 1 : Contrôle Technique ;

Lot 2 : Coordination Sécurité Protection de la Santé.

Une publicité a été mise en ligne sur la plateforme de dématérialisation de la SEGARD ainsi que sur marchés online le **10/03/2015**.
La date limite de remise des offres était fixée au **jeudi 26 mars 2015** à 12h00.

Six (6) offres dont 3 dématérialisées sont parvenues dans les délais pour le lot 1.
Treize (13) offres dont 6 dématérialisées sont parvenues dans les délais pour le lot 2.

L'analyse des offres a été effectuée par la SEGARD. À la suite de cette analyse, Monsieur le maire, en qualité du représentant du pouvoir adjudicateur a décidé d'attribuer le marché de contrôle technique à **BTP CONSULTANTS** pour un montant de **14 740,00 € HT** et le marché de coordonnateur SPS à **BE TEC** pour un montant de **3 690,00 € HT**.

1.2 – SUIVI DES MARCHÉS

1.2.1 – prestations intellectuelles :

- Marché de maîtrise d'œuvre

Le marché a été notifié à **André BERARDI** en date du 26 octobre 2015.

- Marché de Contrôle technique

Le marché a été notifié à **BTP CONSULTANTS** en date du 17 juin 2015.

- Marché de Coordination SPS

Le marché a été notifié à **BE TEC** en date du 6 janvier 2016.

- Marché de l'Assistant à Maitrise d'Ouvrage Développement Durable

Le marché a été notifié à **QCS SERVICES** en date du 20 mai 2015.

1.2.2 – Rémunération du mandataire :

Conformément à l'acte d'engagement, la rémunération du mandataire est fixée à 123 220€HT.

1.3 – MARCHÉS DE PRESTATIONS DIVERSES

Date de notification	N° de marché	Prestataires	Objet	Montant € HT
02/09/2013	2013.031	ALPHA SOL	Étude géotechniques	5 750,00
02/09/2013	2013.037	FIT CONSEIL	Étude topographique	780,00
20/05/2015	2015.011	EIBAT SARL (POISSONNIER)	Analyse économique phase esquisse	2 700,00

II. DÉROULEMENT DE L'OPÉRATION

1.1 – SUIVI DES ETUDES

Conformément au déroulement du concours mentionné précédemment, le marché de Maîtrise d'œuvre a été notifié au cabinet André BERARDI (mandataire) le 26 octobre 2015. Cette notification valait démarrage des études.

Une réunion de démarrage des études s'est déroulée en Mairie de Roquemaure, le 30 octobre 2015. Lors de cette réunion, des demandes modificatives à prendre en compte pour la phase APS ont été demandées par la Maîtrise d'ouvrage et le représentant de la gendarmerie au Maître d'œuvre. Le calendrier de déroulement des études a également été convenu (suivant compte rendu n°04 du 02/11/2015).

Une réunion de présentation de l'avant-projet sommaire s'est tenue le 16 décembre 2015 en Mairie de Roquemaure. La réunion de validation de l'APS est fixée au 12 janvier 2016. Il est alors convenu que le dossier APS pour validation du ministère de l'intérieur serait déposé en février 2016.

III. SITUATION FINANCIÈRE

La situation à la date du 31 décembre 2015 fait apparaître, d'une part, les dépenses ordonnancées et payées pour le compte de la Commune de ROQUEMAURE pour un montant de 66 924,31 € TTC et d'autre part, les demandes d'acomptes qui lui ont été présentées pour le remboursement des dites dépenses et les produits financiers pour un montant de 101 443,99 € TTC.

Cette situation fait apparaître un solde de 34 519,68 € TTC.

La Commune de ROQUEMAURE prend acte de l'état d'avancement de la mission confiée à la SEGARD.

Pour la Société

SEGARD

442 Rue Georges Besse

30000 NIMES

TEL 04 66 38 23 40 Fax 04 66 38 09 60

RCS NIMES B 680 200 128

La Directrice,

Catherine DECAUDIN

Pour la Collectivité

Le Maire

M.





2864 ROQUEMAURE - Gendarmerie

Etat arrêté au 31/12/2015

Intitulé	Bilan TTC	Engagé TTC	Date	Règlements						
				Réglé HT	Réglé TVA	Réglé TTC	Dont RG	Dont Avances	dont pénalités	
1 DEPENSES										
10 ETUDES		73 003,48		34 905,00	6 970,08	41 875,08				
1002 Géométries		332,88		780,00	152,88	932,88				
1003 Etudes de sols		15 250,60		1 980,00	382,20	2 362,20				
1005 Indemnités congédiés		32 400,00		27 000,00	9 400,00	36 400,00				
1009 Divers et imprévus		24 420,00		5 175,00	1 035,00	6 210,00				
15 HONORAIRES		421 659,35		13 854,28	2 770,84	16 625,12				
1501 Maîtrise d'œuvre		399 543,35		13 094,28	2 616,84	15 711,12				
1503 Contrôle technique		17 688,00		770,00	154,00	924,00				
1504 C.S.P.S.		4 428,00								
17 REMUNERATION		147 371,12		6 176,26	1 210,55	7 386,81				
1701 Rémunération sur dépenses		147 371,12		6 176,26	1 210,55	7 386,81				
18 FRAIS DIVERS		1 673,30		1 014,80	22,50	1 037,30				
1801 Publicité, trappes		1 577,30		1 014,80	22,50	1 037,30				
1804 Divers		96,00								
1900 FRAIS FINANCIERS		1,28								
1901 Frais financiers sur tit.		1,28								
2 REVENUS										
4201 Remboursements mandat		141 434,06		104 434,06		104 434,06				
5601 Produits financiers		9,93		9,93		9,93				
SOLDE						34 519,61				

